



**TAKE CARE
GUIDE D'UTILISATION
EN SÉANCE PRÉSENTIELLE**

PRÉSENTATION DU JEU

LE CONSTAT

D'après une enquête menée en 2017 par l'IFOP sur la santé des jeunes :

- **Beaucoup de jeunes souffrent de mal-être**

- Troubles du sommeil, révélateurs de stress
- Environnement jugé « violent »

- **Ils ne suivent leur santé qu'à minima**

- 70% ont renoncé à des soins à cause du délai, du coût ou de l'éloignement géographique, notamment lorsqu'il s'agit de consulter des spécialistes
- 34% jugent l'accès aux soins difficile, quel que soit par ailleurs le territoire où ils vivent (urbain ou non)

- **Ils sont peu attentifs aux campagnes de prévention**

- Quel que soit le thème ou la forme, elles ne parviennent pas à concerner ce public
- Aucune n'est vraiment mémorisée ou intégrée



UNE CAMPAGNE ADAPTÉE À L'UNIVERS DES JEUNES

Pour répondre à ces problématiques, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes a développé un outil d'information spécialement destiné aux 16-25 ans. Baptisé « **Take Care** », ce serious game interactif sur smartphone transporte le joueur dans le quotidien de personnages fictifs et lui donne la possibilité d'influencer le déroulement de l'histoire grâce à ses choix. A travers l'histoire racontée, il vise à **informer les jeunes et à renforcer leurs connaissances en matière de droits en santé**, de façon à faciliter leurs parcours de santé et à faire d'eux des « citoyens en santé » éclairés et responsables.

SES ATOUTS

- Un **format** adapté au quotidien et aux habitudes des jeunes
- Une **mécanique** qui implique et responsabilise le joueur, dont les choix impactent l'histoire
- Des **témoignages** pour mettre l'accent sur le « vécu » et porter une parole réaliste et désintéressée
- Des **tutos** pour comprendre rapidement et de façon ludique un point particulier
- Des **personnages jeunes et « stylés »** qui donnent envie de s'identifier
- Un **ton juste**, d'adultes à adultes, pour sensibiliser et responsabiliser sans dramatiser ni culpabiliser

L'HISTOIRE

Le joueur incarne Farid, 21 ans, qui a récemment terminé un BTS de biologie et vient d'obtenir un poste de technicien dans un laboratoire d'analyses médicales dans une ville à 100 km de celle où il a fait ses études. Sa petite-amie, Sophie, a préféré rompre plutôt que de tenter une histoire à distance. Le joueur doit aider Farid à trouver un logement, et orienter ses choix pour qu'il **informe et conseille** efficacement ses anciens et ses nouveaux amis sur leurs **droits en matière de santé**, de sorte que tous puissent la gérer au mieux au quotidien !

Chapitre 1 : Farid a visité une colocation qu'il aimerait intégrer, mais il n'est pas favori et cherche à se faire bien voir en dépannant ses potentiels futurs colocataires.
Notions abordées : choix du médecin traitant / difficultés d'accès aux soins

Chapitre 2 : Suite à un quiproquo, Farid pense que Sophie, son ex, est enceinte de lui.
Notions abordées : obtenir son dossier médical / libre choix des prestations / consentement libre et éclairé et alternatives / secteur 1 & secteur 2 / remboursement des frais de santé

PERSONNAGES

AMIS



Leïla
Amie de Farid et de Sophie



Thomas
Ami de Farid et de Sophie



Sophie
Ex de Farid

COLOCATAIRES



Xavier
Intéressé par Amandine



Chen
Amoureux d'Amandine



Samia
Intéressée par Farid



Farid
(Joueur)

AUTRES



Maman
Mère de Farid



Docteur
Nouvel employeur de Farid



Amandine
Un temps envisagée comme coloc à la place de Farid

CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Pour prendre des décisions qui influencent notre santé, nous nous basons sur les informations transmises par les soignants, associations de santé, pouvoirs publics, proches/familles, mutuelles, services sociaux... Pour être valable, le consentement donné doit reposer sur une relation de confiance avec ces acteurs. Il doit être :

- **Libre** (= ne pas avoir été obtenu sous la contrainte),
- **Éclairé** (= précédé d'informations loyales, claires et adaptées au degré de compréhension du patient).

Un consentement oral suffit généralement ; l'accord écrit n'est obligatoire que dans certaines situations, notamment si les actes sont pratiqués dans l'intérêt d'autrui (diagnostic d'une maladie chez le fœtus, prélèvement d'organe(s)...) ou l'intérêt général de la connaissance (recherche biomédicale).

CHOIX DU MÉDECIN TRAITANT

La déclaration d'un médecin traitant permet d'avoir **un parcours de soins bien coordonné** et d'être bien remboursé. Le médecin traitant peut être un généraliste ou un spécialiste : il faut simplement qu'il accepte. La déclaration se fait auprès de l'Assurance maladie, en ligne sur le site ameli.fr, ou par papier (formulaire spécifique de la caisse d'Assurance maladie).

Pour aider chacun à trouver un médecin traitant, l'Assurance maladie a mis en place un annuaire en ligne sur <http://annuaire.sante.ameli.fr/>. Si malgré cela la déclaration reste impossible, on peut saisir le conciliateur de l'Assurance maladie en remplissant et en envoyant **un formulaire** de difficulté d'accès à un médecin traitant.

LIBRE CHOIX DES PRESTATIONS

Toute intervention doit faire l'objet d'un **consentement** du patient, lequel peut retirer cet accord à tout moment. Par ailleurs, tout patient a le droit d'être **informé du montant des actes et des prestations** proposés lors des consultations. Cette obligation concerne les actes de prévention, de diagnostic ou de soin, le montant des dépassements d'honoraires, et les conditions de prise en charge par l'Assurance maladie et la complémentaire santé. Les tarifs doivent être affichés dans les salles d'attentes ou à l'accueil ; les honoraires supérieurs à 70€ doivent faire l'objet d'un devis. En cas de litige, on peut contacter l'Assurance maladie ou l'ordre professionnel concerné.

L'Assurance maladie prend en charge 100% de certains frais par exemple pour une première consultation entre 15 et 18 ans pour obtenir une contraception, pour une grossesse, ou pour les affections de longue durée.

Le droit à l'information est un droit individuel fondamental en santé. Sur demande écrite, chaque patient peut accéder à son **dossier médical** et aux informations concernant son parcours de soins et sa santé, ou bien demander expressément à être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic (sauf en cas d'atteinte par une infection transmissible). Chaque patient peut également communiquer son dossier médical (complet ou partiel) au professionnel de santé de son choix. Depuis 2018, on peut aussi activer son **Dossier Médical Partagé (DMP)** pour y introduire toutes ses données de santé, et accorder comme on le souhaite des autorisations d'ouverture aux médecins par qui on est suivi.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SANTÉ

Deux moyens de remboursement sont possibles lorsque les dispositifs de l'Assurance maladie ne remboursent pas tous les frais engagés :

1) La Protection Universelle Maladie (PUMA) pour toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière. Les tarifs de remboursement des consultations dépendent :

- du **suivi ou non d'un parcours de soins coordonné**,
- du **type de médecin consulté** (généraliste ou spécialiste),
- du **conventionnement de ce dernier** (secteur 1 = tarif fixé par l'Assurance maladie / secteur 2 = honoraires libres).

2) La complémentaire santé (mutuelle santé ou assurance santé), qui intervient en complément total ou partiel sur les frais de santé (ticket modérateur, dépassements d'honoraires, frais optiques, dentaires...).

ACCÈS AUX SOINS

Si l'accès à un professionnel de santé est difficile (déserts médicaux, temps de prise de rendez-vous, éloignement géographique...), voici quelques pistes alternatives :

- **Les maisons de santé pluri-professionnelles, les centres de santé ou les maisons médicales** regroupent plusieurs professionnels de santé (médecin, kiné, infirmier etc.) ou plusieurs médecins (généralistes, spécialistes), et prévoient parfois des temps d'accueil sans rendez-vous.
- **La télémédecine** permet d'échanger avec un médecin ou un professionnel de santé via une interface numérique avec son et visio. Elle peut permettre de consulter rapidement un spécialiste éloigné, par exemple.
- **Les innovations numériques au service de l'accès à la santé**, et notamment des annuaires en ligne, permettent de rechercher et de prendre des rendez-vous médicaux en direct avec les professionnels disponibles d'un territoire donné, ou bien de transmettre des documents.

EXEMPLE DE SESSION PRÉSENTIELLE COURTE

30 MIN



1. INTRODUCTION (6 MIN)

Pour introduire les droits en santé, l'animateur peut s'appuyer sur un support projeté ou imprimé, par exemple :

- **un chiffre-clé** (ex : 70% des jeunes ont renoncé à des soins à cause du délai, du coût ou de l'éloignement géographique - enquête IFOP 2017 santé des jeunes) demander aux jeunes s'ils se reconnaissent
- **une phrase choc** (ex : « Mon médecin quand il parle on dirait qu'il vient d'une autre planète 🤖 ») demander aux jeunes si c'est une situation qui leur parle
- **une question ouverte** (ex : les droits en santé, c'est quoi pour vous ?)

En s'appuyant sur leurs réactions, l'animateur fait ressortir la problématique sous-jacente (accès aux soins, à l'information ou la méconnaissance de nos droits en santé), puis explique l'objectif de la séance : les aider à y voir plus clair sur leurs options et sur leurs droits en matière de santé, afin qu'ils puissent être pleinement acteurs de leur santé.

→ [voir support PPT associé](#)

2. PRÉSENTER TAKE CARE (3 MIN)

Si vous n'avez pas demandé à votre groupe de jouer à Take Care en amont de la séance, vous pouvez présenter le jeu : par exemple, Leila - amie de Farid dans Take Care. Il fait ainsi le lien avec l'application et en explique les principes-clés :

- Take Care est une application pour découvrir les droits en santé sous forme d'un jeu dont vous êtes le héros ;
- vous incarnez Farid, 21 ans, qui vient de décrocher un poste dans un laboratoire d'analyses médicales et qui doit renforcer et élargir son cercle d'amis ;
- Le déroulement de l'histoire dépend de vos choix et des réponses données à vos amis, notamment en matière de santé !

Si votre groupe a joué à Take Care en amont de la séance, vous pouvez leur demander s'il y a des situations dans lesquelles ils se sont reconnus et si oui lesquelles.»

3. FAIRE RÉFLÉCHIR SUR LES DROITS EN SANTÉ (15 MIN)

L'animateur explique aux participants que comme Farid, ils vont être sollicités par des amis par rapport à des problèmes de santé ; leur rôle sera d'identifier le droit en santé qui se cache derrière la situation présentée.

Les participants ont 60 secondes pour lire la situation et choisir une réponse ; entre chaque question, l'animateur peut demander aux jeunes de justifier leur choix, et apporter des éléments d'explication.

Si la salle est équipée d'un accès internet et d'un vidéoprojecteur, l'activité peut être réalisée sous forme d'un quiz Kahoot (10 participants max, faire des équipes de 2 ou 3 s'ils sont plus nombreux). Sinon, le quiz peut être réalisé par vote à main levée, avec ou sans PPT (prévoir un paperboard a minima).

Connectez-vous sur la [page web dédié à l'animation](#) pour retrouver

- le support PPT associé version courte
- le Quiz sur Kahoot version courte
- le mode d'emploi Kahoot

4. DÉBRIEFER (5 MIN)

Pour conclure, l'animateur reprend les droits essentiels vus avec les participants et construit avec eux le débrief final en leur proposant de compléter les phrases du PPT à l'oral (mots effacés à retrouver).

[voir support PPT associé](#)

5. CONCLUSION (1 MIN)

L'animateur rappelle aux participants que les droits évoqués avec eux ne représentent qu'une partie de leurs droits en santé, et les invite à télécharger l'application Take Care pour en apprendre plus sans prise de tête grâce aux aventures de Farid et de ses amis. Il présente également le ligne «Santé Infos Droits», permanence de France Assos Santé permettant de poser des questions sur ses droits en santé à des juristes et à des avocats.

EXEMPLE DE SESSION PRÉSENTIELLE LONGUE

1H À 1H30

1. INTRODUCTION (6 MIN)

- Voir fiche « exemple de session présentielle courte »
- + Voir support PPT associé

2. PRÉSENTER TAKE CARE (4 MIN)

- Voir fiche « exemple de session présentielle courte »
- + Voir support PPT associé

3. DÉCOUVRIR LES DROITS EN SANTÉ - LE VRAI DU FAKE (25 À 35 MIN)

L'animateur propose aux participants de découvrir les droits en santé : face à chaque situation présentée par les personnages de Take Care, il s'agit de déterminer si la phrase en bleu est vraie ou fausse. Mais attention, le temps pour répondre est limité (30 secondes) !

Si tous les participants disposent d'un smartphone et que la pièce est équipée en vidéoprojecteur et internet, l'animateur peut dynamiser la session en proposant de jouer sur Kahoot. Autrement, le jeu peut être adapté en projetant un PPT ou en imprimant les situations.

Connectez-vous sur la [page web dédié à l'animation](#) pour retrouver

- le support PPT associé version longue
- le Quiz sur Kahoot version longue

4. MISE EN SITUATION - L'HISTOIRE DE FLO (15 À 20 MIN)

L'animateur présente aux jeunes Flo, une amie de Farid. Celle-ci a besoin de conseils... Face à chaque question, ils vont devoir réfléchir collectivement à ce qu'ils peuvent dire à Flo, comme le ferait Farid. Chaque interrogation ou doute de Flo va les amener à réviser les notions vues précédemment et à mettre en application leurs nouvelles connaissances en matière de droits en santé.

L'activité est idéalement à projeter : l'animateur lit à voix haute, puis interroge les participants sur la réponse à donner puis affiche la bonne réponse. Il fait ensuite le lien avec les droits en santé et apporte des informations complémentaires.

- [Voir support PPT associé](#)

5. VÉRIFICATION DES CONNAISSANCES - QUESTIONS POUR UN SOIGNÉ (15 À 20 MIN)

L'animateur propose aux apprenants de se tester. Il forme des équipes de 2 à 6 joueurs (4 à 5 équipes idéalement) ; les participants doivent ensuite répondre par équipe aux questions posées (un représentant peut être désigné à l'avance). La première équipe qui buzze a le droit de donner sa réponse et si elle est correcte, elle remporte le point ! L'animateur suit les scores et déclare le vainqueur en fin de quiz.

Voir support PPT associé / prévoir idéalement un buzzer par équipe

6. DÉBRIEF ET CONCLUSION (5 À 10 MIN)

Pour conclure, l'animateur rappelle à l'oral les droits essentiels vus avec les participants, et leur demande s'ils ont des questions particulières, auxquelles il répond si nécessaire.

L'animateur rappelle aux participants que les droits évoqués avec eux ne représentent qu'une partie de leurs droits en santé, et les invite à télécharger l'application Take Care pour en apprendre plus sans prise de tête grâce aux aventures de Farid et de ses amis.

Il présente enfin la ligne «Santé Infos Droits», permanence de France Assos Santé permettant de poser des questions sur ses droits en santé à des juristes et à des avocats.

CONSEILS GÉNÉRAUX ET CONTACTS

ANIMER DES SESSIONS AVEC TAKE CARE

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Tableau ou paperboard + feutre
- Idéalement, ordinateur + vidéoprojecteur (sinon, possibilité d'imprimer les ressources utilisées)
- Idéalement, connexion internet (sinon, possibilité de réaliser les quiz en comptant soi-même les points)
- Session longue : idéalement, un buzzer par équipe

CONSEILS

Parmi les jeunes auprès de qui vous intervenez, tous n'auront pas utilisé Take Care. Il faudra donc donner quelques éléments de contexte sur les personnages et l'histoire (sans la répéter pour ceux qui la connaissent), mais aussi plonger les participants dans l'ambiance de Take Care pour les inciter à aller tester le jeu.

Voici 3 conseils pour utiliser l'application comme support de sensibilisation pour votre session :

1. Appuyez-vous sur les visuels

Bien que son interface soit simple, Take Care dispose d'une identité visuelle distincte et facile à reconnaître. Pensez à vous appuyer sur l'existant et à ajouter une dose de réalisme à vos supports en vous « appropriant » les personnages : environnement smartphone de chaque personnage, avatar, etc.

2. Faites référence aux personnages-clés dès que possible

Take Care repose sur des personnages marquants auxquels les jeunes peuvent s'identifier, et s'appuie sur des codes qui leur parlent : langage, usage des réseaux sociaux, amitiés et amours, etc. Pensez à évoquer régulièrement Farid, Samia, Xavier et les autres pour créer du lien dans l'esprit de ceux qui connaissent Take Care, et donner aux autres l'envie d'aller les découvrir après la séance.

3. Take Care est une application ludique, votre intervention doit donc l'être également !

L'un des grands atouts de l'application est de permettre aux jeunes d'apprendre des choses sérieuses sans en avoir l'impression. La même logique peut être appliquée en séance de sensibilisation : pensez à mettre les jeunes en action et à proposer des activités participatives et ludiques, avec un zeste de challenge et un soupçon de vertige !

PARTENAIRES

UN PROJET MULTI-ACTEURS

Take Care a été réalisé grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.



Pour la création de Take Care, France Assos Santé s'est adressé à l'équipe de Dowino, studio de création basé à Villeurbanne.



PARTENAIRES

- Elaboration des contenus : l'ADES
- Tests et diffusion : l'URHAJ, le réseau des Missions locales et le CRIJ

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site de Take Care (<http://takecare-lejeu.org/>) et prolonger l'expérience sur les pages [Facebook](#) et [Instagram](#) du jeu.

L'application est disponible gratuitement sur l'app store et sur Google Play :



CONTACTS

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes

auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org

04 78 62 24 53

<https://auvergne-rhone-alpes.france-assos-sante.org/>